

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE CAMILLE SAINT-SAENS A DEUIL-LA-BARRE

Direction Générale des Services

PA/

LISTE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU LYCEE DU 17 OCTOBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Dix-Sept Octobre, à 19 H 00.

Le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre, légalement convoqué par courrier du 11 Octobre 2022 et, par affichage du 11 Octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Présidente.

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le **compte rendu** des Assemblées afin d'assurer l'information rapide du public. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2022, et conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, l'obligation de tenue et d'affichage du compte-rendu des séances est remplacée par l'affichage en mairie et la publication sur le site internet de la commune d'une **liste des délibérations** examinées par l'Assemblée dans un délai d'une semaine à compter de la tenue de la séance.

Délibération 1	Information du Comité Syndical des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	ADOPTÉE (Prend Acte)
Délibération 2	Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2023	ADOPTÉE (Unanimité)
Délibération 3	Adoption du nouveau Comité Social Territorial et nouvelle formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail commun à la ville et à ses établissements publics	ADOPTÉE (Unanimité)
Délibération 4	Modification du tableau des effectifs	ADOPTÉE (Unanimité)

Publiée le 24-10-2022